

SOS CORAIL

Un programme
Fondation de la Mer
et IFRECOR

Appel à projets

La Fondation de la Mer et l'IFRECOR lancent un appel à projets SOS Corail pour la protection des récifs coralliens, des mangroves et des herbiers dans les outre-mer français.

Les récifs coralliens sont actuellement fortement menacés et 50% d'entre eux ont déjà disparu. Cependant, il n'est pas trop tard pour les préserver et mieux en connaître le fonctionnement : un quart des espèces marines en dépendent.

Les mangroves et les herbiers, quant à eux, sont reconnus comme puits de carbone océanique. Stockant dix fois plus de carbone que les forêts continentales, leur impact sur le climat est donc considérable.



Dans ce but, la Fondation de la Mer a créé, en partenariat avec l'Initiative Française pour les récifs coralliens - IFRECOR, la **plateforme de financement participatif SOS Corail** dédiée au soutien de projets en outre-mer. Ce dispositif permet à chaque citoyen, chaque entreprise d'agir en fonction de ses moyens. Chaque don est doublé par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et le Ministère chargé des Outre-mer.

SOS Corail, c'est déjà :



projets
sélectionnés



projets
financés



euros
collectés



Collectivités
d'outre-mer



projets en cours
de financement

Date limite de dépôts des dossiers : 21 octobre 2022

Pour découvrir le programme, rendez-vous sur soscorail.org

Modalités

Cet appel à projets concerne les outre-mer français et les écosystèmes suivants :

- Récifs coralliens
- Mangroves
- Herbiers

Les thématiques des projets sont les suivantes :

- Protéger
- Innover
- Connaître
- Sensibiliser

Concernant les projets de recherche, **seuls les projets de recherche appliquée seront acceptés.**

Les dossiers soumis à l'ANR doivent avoir reçu une réponse favorable.

Structures éligibles	Cet appel à projet est réservé aux associations d'intérêt général localisées dans les outre-mer français et aux GIP.
Budget minimal du projet à financer	15 000 euros
Budget maximal du projet à financer	150 000 euros
Durée maximale des projets à financer	36 mois
Lancement officiel	08 septembre 2022
Date limite de dépôt des dossiers	21 octobre 2022 minuit (heure de Paris)
Annonce des résultats	20 novembre 2022
Mise en ligne sur la plateforme	à partir du 5 décembre 2022

Candidature

Contact Fondation de la Mer :

Mme Muriel Barron

mb@fondationdelamer.org

info@soscorail.org

Constitution du dossier :

Fiche projet SOS Corail

3 photos pour illustrer le projet sur la plateforme

Pièces administratives nécessaires :

- Statuts de l'association
- Publication au Journal Officiel
- Composition du CA / dirigeants
- Dernier Rapport d'activité
- Dernier Rapport financier
- RIB
- Budget prévisionnel 2022-2023

Processus de sélection

Le processus de sélection se déroule en 2 phases :

1. **Validation administrative et budgétaire** du projet par le Comité SOS Corail, composé de membres de l'IFRECOR et de la Fondation de la Mer.
2. **Évaluation de la faisabilité et de la pertinence** du projet par le Comité Scientifique.

Pour découvrir le programme, rendez-vous sur soscorail.org

FONDATION
DE LA MER

IFRECOR

crédit photos : @alexis.rosenfeld